



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 25 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le VINGT-CINQ Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Marie-Claude BRIDONNEAU, Maire, en session ordinaire.

### Présents :

Marie-Claude BRIDONNEAU, Maire, Jean-Pierre CARDIN, Hélène PIGEONNIER, Michel ARNOULT, Jean-Claude TISSERAND, Bérangère GILLE, Jean-Pierre SORIEUL, Jean-Marie ALQUIER, Adjointes au Maire, Claude BABOUT, Jacqueline FUMOLEAU, René-Claude ROY, Michelle POTVIN, Michèle GARNIER, Alain MELET, Francis HUBERT, Pierre OURY, Raymond NORMAND, Anne-Marie BELLARBRE, Florence LLOBELL, Audrey LEING, Conseillers Municipaux.

### Absents-Procurations :

Elisabeth PERELLO (Procuration : Hélène PIGEONNIER)  
Florence MARCHAL (Procuration Jean-Pierre CARDIN)  
Francis TRAINEAU (Procuration : Claude BABOUT)

### Absente excusée :

Agnès LOTRAM

### Absents :

Chantal DUCHAMP  
Bernadette MICHOT  
Régis HARVOIRE

Secrétaire : Alain MELET

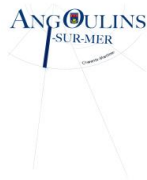
Date de la convocation : 13 Février 2014

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Pouvoirs : 3

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.



Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	
-	Sommaire	
-	Ordre du jour	
	Grille des délibérations	
	Grille des décisions	
-	Compte-rendu	
-	Grille des signatures	
<b>Délibérations</b>		
04/2014	Finances : Présentation et vote du Compte Administratif 2013 : Budget Principal « Commune »	
05/2014	Finances : Présentation et vote du Compte Administratif 2013 : Budget Annexe « Port du Loiron »	
06/2014	Finances : Présentation et vote du Compte Administratif 2013 : Budget Annexe « Ilot Saint-Pierre »	
07/2014	Finances : Approbation des comptes de gestion 2013 du receveur : Budget Principal « Commune » et Budgets Annexes « Port du Loiron » et « Ilot Saint-Pierre »	
08/2014	Finances : Affectation du Résultat 2013 – Budget Principal Commune	
09/2014	Finances : Affectation du Résultat 2013 – Budget Annexe « Port du Loiron »	
10/2014	Finances : Budget Primitif 2014 – Vote des taux	
11/2014	Finances : Vote du Budget Primitif « Commune » 2014	
12a/2014	Finances : Vote du Budget Primitif « Port du Loiron » 2014	
13/2014	Finances : Subventions 2014 attribuées aux associations	
14/2014	Finances : Contributions 2014 aux organismes publics	
15/2014	Finances : Contributions 2014 aux organismes de regroupement	
16/2014	Personnel Territorial : Tableau des effectifs communaux	
17a/2014	Patrimoine : Etude au titre du Programme d'Actions de Préventions contre les Inondations	
18/2014	Enfance/Jeunesse : Halte-garderie – Convention « Avenant Fourniture des repas <i>Enfants</i>	
19/2014	-----	
20/2014	-----	
21/2014	Patrimoine : Réalisation du Centre Technique Municipal : Lancement du Marché à Procédure Adaptée	



### Dernières Décisions 2013

N°	Dates	Objet	Folios
D 29/2013	23/09/2013	Décision relative aux conventions de location du Centre Aquatique- année scolaire 2013/2014	
D 30/2013	04/10/2013	Décision relative à l'attribution des marchés de travaux de Restauration et mise en sécurité de la Rocaille de la Gloriette	
D 31/2013	04/10/2013	Décision relative à l'attribution du Marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal	
D 32/2013	15/10/2013	Décision relative à la convention de location du bassin du Centre Aquatique - année scolaire 2013/2014- Elèves de 6e du Collège A. MALRAUX	
D 33/2013	16/10/2013	Décision relative à la mission de conseils et de suivi des travaux de remplacement de la machine à laver du restaurant scolaire	
D 34/2013	12/11/2013	Décision relative à l'attribution du marché d'Entretien des Espaces verts secteur " La Pointe du Chay" avec options	
D 35/2013	06/12/2013	Décision relative à la reprise de concessions cimetièrre	
D 36/2013	09/12/2013	Décision relative à l'attribution du marché d'Aménagement de la Médiathèque de l'Estran	

### Premières Décisions 2014

N°	Dates	Objet	Folios
D 01/2014	06/01/2014	Décision relative à la procédure de reprise de concession cimetièrre : BIAY	
D 02/2014	31/01/2014	Décision relative aux modalités de remboursement des travaux de reprise de l'éclairage public- après effacement de Réseaux- Rue des Coquilles, de la Mer et des Combattants d'AFN	
D 03/2014	21/02/2014	Décision relative à l'attribution de la tranche conditionnelle- M.O. Construction d'un Centre Technique Municipal -	



## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

**Mardi 25 Février 2014 à 19 H 00**

*Affiché le 17 Février 2014*

### ORDRE DU JOUR

#### **I - FINANCES**

##### – Comptes Administratifs et de Gestion 2013

- a/ Comptes Commune
- b/ Comptes Annexes
  - ✚ Port du Loiron
  - ✚ Ilot Saint-Pierre

##### 2 – Budgets Primitifs 2014

- a/- Budget Principal « Commune » 2014
  - ✚ Section Fonctionnement : Vue d'ensemble
  - ✚ Fiscalité locale : Vote des taux communaux
  - ✚ Section Investissement : Vue d'ensemble
- b/ Budget annexe 2014
  - ✚ Port du Loiron

##### 3 – Vote des subventions

- ✚ Subventions 2014 aux associations
- ✚ Contributions 2014 aux organismes de regroupement

#### **II – PERSONNEL**

- 4 – Tableau des effectifs communaux

#### **III – PATRIMOINE**

- 5 – Réalisation du Centre Technique Municipal : lancement du Marché à Procédure Adaptée
- 6 – Littoral : Etudes au titre du Programme d'Actions de préventions contre les inondations (PAPI)

#### **IV – ENFANCE-JEUNESSE**

- 7 – Halte-Garderie : Convention fourniture des repas *Enfants*

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire,  
Marie-Claude BRIDONNEAU

## Compte-rendu

Madame le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 Janvier 2014.

Elle rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires a été présenté lors de la dernière séance et que l'ensemble des éléments financiers ont été examinés en *Commission Finances* et commentés. Elle donne la parole à Monsieur René-Claude **ROY**.

### I – FINANCES

#### 1 – Approbation des Comptes Administratifs et du Compte Gestion 2013

##### a/ Comptes « Commune »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L2121-31,

VU le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude ROY,

#### FONCTIONNEMENT

✚	Recettes de Fonctionnement	3.415.839,30 €
✚	Dépenses de Fonctionnement	2.874.679,48 €
✚	Soit un RESULTAT de Fonctionnement	+ 541.159,32 €
✚	EXCEDENT de clôture reporté 2012	+ 253.845,66 €
✚	Soit un RESULTAT de clôture 2013	+ 795.005,48 €

#### INVESTISSEMENT

✚	Recettes d'Investissement	1.841.030,83 €
✚	Dépenses d'Investissement	2.323.259,03 €
✚	Soit un SOLDE d'exécution 2013	- 482;228,20 €
✚	SOLDE d'exécution 2012 reporté	+ 919.387,92 €
✚	SOLDE d'exécution cumulé 2013	+ 437.159,72 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser comme suit :

✚	Les Recettes restant à réaliser s'élèvent à	792.965,50 €
✚	Les Dépenses restant à réaliser s'élèvent à	1.870.521,98 €
✚	SOLDE des reports	- 1.077.556,48 €

Soit un besoin de financement - 640.396,76 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2013

*Madame le Maire s'est retirée et n'a pas pris part au vote*

POUR : 20

ABSTENTIONS : 2

b/ Présentation et approbation du Compte Administratif « Port du Loiron »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L2121-31,

VU le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude **ROY**,

**FONCTIONNEMENT**

✚	Recettes de Fonctionnement	11.045,27 €
✚	Dépenses de Fonctionnement	8.391,09 €
✚	Soit un RESULTAT de Fonctionnement	2.654,18 €
✚	EXCEDENT de clôture reporté 2012	9.753,30 €
✚	Soit un RESULTAT de clôture 2013	12.407,48 €

**INVESTISSEMENT**

✚	Recettes d'Investissement	21.368,16 €
✚	Dépenses d'Investissement	17.489,34 €
✚	Soit un SOLDE d'exécution 2013	+ 3.878,82 €
✚	SOLDE d'exécution 2012 reporté	+ 720,74 €
✚	SOLDE d'exécution cumulé 2013	+ 4.599,56 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser comme suit :

✚	Dépenses	2.062,00 €
✚	Recettes	0,00 €
✚	SOLDE des reports	- 2.062,00 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier
- **APPROUVE** le Compte Administratif Port du Loiron 2013

*Madame le Maire s'est retirée et n'a pas pris part au vote*

POUR : 20

ABSTENTIONS : 2

c/ Présentation et approbation du Compte Administratif « Ilot Saint-Pierre »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L2121-31,

VU le Compte de Gestion 2013 du Budget Principal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude **ROY**,

**FONCTIONNEMENT**

✚	Recettes de Fonctionnement	0,00 €
✚	Dépenses de Fonctionnement	0,00 €
✚	Soit un RESULTAT de Fonctionnement	0,00 €
✚	EXCEDENT de clôture reporté 2012	2.344,16 €
✚	Soit un RESULTAT de clôture 2013	2.344,16 €

**INVESTISSEMENT**

✚	Recettes d'Investissement	125.494,20 €
✚	Dépenses d'Investissement	125.494,20 €
✚	Soit un SOLDE d'exécution 2013	0,00 €
✚	SOLDE d'exécution reporté 2012	36.086,20 €
✚	SOLDE d'exécution cumulé 2013	36.086,20 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier
- **APPROUVE** le Compte Administratif *Ilot Saint-Pierre* 2013

*Madame le Maire s'est retirée et n'a pas pris part au vote*

POUR : 21

ABSTENTION : 1

d/ Approbation des Comptes de Gestion du Budget Principal et des budgets annexes 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L 2121-31,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude **ROY**, *Conseiller Municipal*, et après avoir approuvé les Comptes Administratifs 2013 (Budget Principal et Budgets annexes)

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Madame la Trésorière - Trésorerie Publique de La Rochelle-Banlieue- et que les Comptes de Gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs de la Commune,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et Comptes de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que les comptes de Gestion du Budget Primitif *Commune* et Budget Annexe *Port du Loiron* et Budget Annexe *Ilot Saint-Pierre* 2013 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

e/ Détermination et affectation du compte Résultat « Commune » 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude **ROY**, Conseiller Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif **COMMUNE** 2013 dont les écritures sont conformes au Compte de Gestion,

▪ **CONSTATE** les résultats :

1 – Détermination du Résultat de Fonctionnement

✚ Recettes de Fonctionnement	3.415.839,30 €
✚ Dépenses de Fonctionnement	2.874.679,48 €
✚ Excédent de Fonctionnement	+ 541.159,82 €
✚ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté 2012	+ 253.845,66 €
✚ Résultat à affecter	+ 795.005,48 €

2 – Détermination du besoin de financement de la Section Investissement

✚ Recettes d'Investissement	1.841.030,83 €
✚ Dépenses d'Investissement	2.323.259,03 €
✚ Déficit d'Investissement	- 482.228,20 €
✚ Solde d'Investissement antérieur reporté 2012	+ 919.387,92 €
✚ Solde d'Investissement cumulé	+ 437.159,72 €

3 – Restes à réaliser au 31 Décembre 2013

✚ Recettes	792.965,50 €
✚ Dépenses	1.870.521,98 €
✚ Solde	- 1.077.556,48 €

Le besoin de financement de la Section d'Investissement, corrigé du solde des restes à réaliser, s'élève donc à **640.396,76 €**

▪ **DECIDE** l'affectation suivante du résultat 2013 du Budget Principal *Commune*

✚ Article 1068	
Excédent de Fonctionnement capitalisé	640.396,76 €
Chapitre 002 (Recettes)	
Résultat de Fonctionnement reporté	154.608,72 €
✚ Chapitre 001 (Dépenses)	
Solde d'exécution de la Section Investissement reporté	437.159,72 €

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2



f/ Détermination et affectation du Résultat « Port du Loiron »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur René-Claude **ROY**, *Conseiller Municipal*, après avoir approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe **PORT DU LOIRON** 2013 dont les écritures sont conformes au Compte de Gestion,

- **CONSTATE** les résultats :

1 – Détermination du Résultat de Fonctionnement

✚ Recettes de Fonctionnement	11.045,27 €
✚ Dépenses de Fonctionnement	8.391,09 €
✚ Excédent de Fonctionnement	+ 2.654,18 €
✚ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté 2012	+ 9.753,30 €
✚ Résultat à affecter	+ 12.407,48 €

2 – Détermination du besoin de financement de la Section Investissement

✚ Recettes d'Investissement	21.368,16 €
✚ Dépenses d'Investissement	17.489,34 €
✚ Excédent d'Investissement	+ 3.878,82 €
✚ Solde d'Investissement antérieur reporté 2012	+ 720,74 €
✚ Solde d'Investissement cumulé	+ 4.599,56 €

3 – Restes à réaliser au 31 Décembre 2013

✚ Dépenses	2.062,00 €
------------	------------

L'excédent de financement de la Section d'Investissement, s'élève donc à **2.537,56 €**

- **DECIDE** l'affectation suivante du résultat 2013 du Budget Annexe « Port du Loiron »

✚ Article 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	12.407,48 €
✚ Chapitre 001 (Dépenses) Solde d'exécution de la Section Investissement reporté	4.599,56 €

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

2 – Budgets Primitifs 2014

a/ Budget Principal « Commune » 2014

Madame le Maire donne la parole à Monsieur René-Claude **ROY** qui présente le Budget prévisionnel 2014 ; l'essentiel de ce document a été précédemment soumis à la Commission Finances et détaillé lors du débat d'orientations budgétaires.

**Investissement**

✚ Dépenses : 1 450 275,02
✚ Recettes : 2 527 831,50

**Fonctionnement**

✚ Dépenses : 3 452 722,00
✚ Recettes : 3 452 722,00

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

b/ Fiscalité locale : Vote des taux

Madame le Maire indique que dans le cadre du Budget Primitif 2014, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 Janvier 2014,

Considérant la croissance prévisionnelle dynamique mais prudente des bases pour 2014 estimée à 2,50 % pour les trois taxes (la moyenne sur les cinq dernières années se situant entre 4.5 % et 6 %),

TAXES	Bases d'Imposition 2013	Taux d'imposition de la Commune 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit fiscal à taux constants
Taxe d'habitation	6 909 669	13,72%	7 082 410	971 707
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 054 783	19,14%	5 181 152	991 672
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32 702	66,50%	33 520	22 291
				<b>1 985 670</b>

Considérant que la Commune souhaite poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Un débat s'instaure. Monsieur Pierre **OURY** mentionne que les taux sont plus élevés que ceux de Chatelaillon ou de La Jarne. Madame le Maire répond que la comparaison n'est pas judicieuse car les deux collectivités sont différentes d'Angoulins notamment en matière de population et d'équipements. Monsieur René-Claude **ROY** attire l'attention sur la bonne situation financière d'Angoulins au sein de la Communauté d'Agglomération et indique qu'il convient de connaître le taux d'endettement des collectivités, citées pour analyser les finances locales.

Le Conseil après en avoir délibéré maintient les taux d'imposition par rapport à 2013 et les vote comme suit :

- ✚ Taxe d'habitation : 13,72 %
- ✚ Taxe foncière bâtie : 19,14 %
- ✚ Taxe Foncière non bâtie : 66,50 %

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

b/ Budget Annexe 2014 « Port du Loiron »

Investissement

- ✚ Dépenses : **16 931,04**
- ✚ Recettes : **18 993,04**

Fonctionnement

- ✚ Dépenses : **21 513,48**
- ✚ Recettes : **21 513,48**

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

Le problème des souilles est abordé. Monsieur Jean-Pierre **CARDIN**, Adjoint chargé de l'Environnement et du Littoral, fait part au Conseil Municipal qu'un apport de sable sera réalisé par le Conseil Général. Madame le Maire signale que le financement de ce Budget Annexe est véritable problème. Les seules recettes sont celles des taxes de mouillage.

### 3 – Vote des subventions

#### a/ Vote des subventions aux associations

Monsieur Jean-Claude **TISSERAND**, Adjoint chargé de la vie associative, présente les demandes de subventions examinées en commission ou en Municipalité (Cf annexe). Après examen des propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ATTRIBUE** les subventions 2014 aux associations comme suit :  
(Cf tableau) - (Enveloppe budgétaire : 175.000 €)

POUR : 22

ABSTENTION : 1

ASSOCIATIONS	Versement 2013	2014		
		Demandé par l'association	Validation commission	Voté par le CM
<b>Associations sportives</b>				
Aunis Athlétisme	600,00			
Centre Nautique	6 000,00	8 000,00	6 000,00	6 000,00
Centre Nautique -renouvellement matériel	20 000,00	8 756,90	0,00	0,00
Crevette Bouliste	450,00	450,00	450,00	450,00
JSA Football	5 500,00	6 000,00	4 500,00	4 500,00
T.A.C. Tennis	5 500,00	7 000,00	6 000,00	6 000,00
Tennis de Table Angoulois	400,00	500,00	500,00	500,00
U.B.A.C.	3 000,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
Yoseikan Budo	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Sous total A</b>	<b>45 450,00</b>	<b>40 406,90</b>	<b>27 150,00</b>	<b>27 150,00</b>
<b>Associations culturelles et de Loisirs</b>				
Ass. Renc'arts	1 100,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
ACCA	300,00	350,00	350,00	350,00
Comité de Jumelage	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Ayoka Fresco	500,00	1 000,00	750,00	750,00
Syndicat d'initiative	3 200,00			
Club de l'espoir	150,00	150,00	150,00	150,00
ALALA	500,00	493,00	450,00	450,00
ALALA Premiers bains	300,00	0,00		
<b>Sous total B</b>	<b>7 550,00</b>	<b>4 793,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>
<b>Associations scolaires</b>				
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	600,00	785,00	785,00	785,00
Collège André MALRAUX	1 020,00		708,00	708,00
<b>Sous total C</b>	<b>1 620,00</b>	<b>785,00</b>	<b>1 493,00</b>	<b>1 493,00</b>
<b>Associations Diverses</b>				
Batterie Fanfare de Chatelaillon	500,00		500,00	500,00
Jeunes Sapeurs Volontaires	500,00		500,00	500,00
Ass. Secours et Protection des Animaux	450,00		450,00	450,00
Planning Chat	250,00		250,00	250,00

FNACA	200,00	200,00	200,00	200,00
<b>Sous total D</b>	<b>1 900,00</b>	<b>200,00</b>	<b>1 900,00</b>	<b>1 900,00</b>
<b>Subventions exceptionnelles 2013</b>				
Crevette bouliste	400,00			
Comité de jumelage	200,00			
AYOKA FRESCO	500,00			
Collège André MALRAUX	130,00			
<b>Nouvelles demandes 2014</b>				
Chambres de Métiers et de l'Artisanat 17		504,00	0,00	0,00
<b>Sous total D</b>	<b>1 230,00</b>	<b>504,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>57 750,00</b>	<b>46 688,90</b>	<b>35 043,00</b>	<b>35 043,00</b>
<b>Réserves</b>	0,00		8 357,00	8 357,00
<b>TOTAL</b>	<b>57 750,00</b>	<b>46 688,90</b>	<b>43 400,00</b>	<b>43 400,00</b>
Association Angoul'loisirs (Convention)	127 000,00		127 000,00	127 000,00
Association Angoul'loisirs (Projets ponctuels et vacances)	5 600,00		4 600,00	4.600,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>190 350,00</b>		<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>

b/ Contributions aux organismes de regroupement

Madame le Maire présente les contributions à verser aux organismes de regroupement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ACCORDE** les contributions pour chacun des organismes respectifs comme suit :

	Réalisé 2013	PROPOSITIONS 2014
Syndicat Mixte Informatisation Communale	1 185,75	1 200,00
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau	1 951,00	0,00
Syndicat Départemental des Chemins	558,00	565,00
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique St Jean des Sables	453,13	600,00
UNIMA	152,45	153,00
Association ostréicole & Gats d'Angoulins	73,97	100,00
Syndicat d'Etudes pour l'Aménagement Hydraulique Aytré/La Jarne/Angoulins	422,08	423,00
SIVU GENDARMERIE	7 819,06	7 244,00

POUR : 21

ABSTENTIONS : 2

c/ Contributions 2014 aux organismes publics

Madame le Maire présente les contributions à verser aux organismes de droit public pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- **ATTRIBUE** les participations pour chacun des organismes publics comme suit :

Article 657341	Réalisations 2013	Propositions 2014
Mairie de CHATELAILLON-PLAGE	41 777,62	42 000,00
Mairie de LA JARNE		2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>41 777,62</b>	<b>44 500,00</b>

Article 657362	Réalisations 2013	Propositions 2014
Centre Communal d'Action Sociale	18 000,00	18 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>

POUR : 22

ABSTENTION : 1

## II – PERSONNEL

### 4 – Tableau des effectifs

Madame Michèle **GARNIER**, *Conseillère Municipale*, indique que par décision du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013, le tableau des effectifs du personnel territorial permanent a été modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, en vue de favoriser le déroulement de carrières des agents territoriaux, toutes filières confondues.

Afin de compléter ce dispositif - un adjoint de la filière technique pouvant bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe en cours d'année 2014 (suite à un reclassement)- d'une part et d'actualiser ce tableau en adéquation avec les effectifs pourvus au sein des services municipaux, d'autre part, il est proposé au conseil municipal, la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **ENTERINE** le nouveau tableau des effectifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2014 (Cf annexe)

POUR : 22

ABSTENTION : 1

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/01/2014	Création	Suppression	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/03/2014
<b>Filière Administrative</b>		<b>10</b>		<b>1</b>	<b>9</b>
Directeur général des Services ( emploi fonctionnel)	A	1			1
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	0			0
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	1			1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2			2
Adjoint Administratif Principal 2é classe	C	3			3
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1			1
Adjoint Administratif 2éme classe	C	1		1	0
<b>Filière technique</b>		<b>28</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>26</b>
Technicien principal 1ère classe	B	2			2
Agents de Maîtrise Principal	C	1			1
Agent de Maîtrise	C	2			2
Adjoint technique 2é classe <i>temps complet</i>	C	9		2	7
Adjoint technique 2é classe- <i>temps incomplet</i>	C	3			3
Adjoint technique 1ère classe	C	9		1	8
Adjoint technique principal 2é classe	C	2	1		3
<b>Filière Sociale</b>		<b>3</b>			<b>3</b>
Agent spécialisé 1ère classe des ecoles maternelles	C	2			2
Agent spécialisé Principal 2é Classe des écoles maternelles	C	1			1
<b>Filière culturelle</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
Adjoint T. du patrimoine 2é classe	C	1			1
<b>Filière Police</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
Garde Champêtre Chef	C	1			1
<b>TOTAUX ...</b>		<b>43</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>40</b>

### III – PATRIMOINE

#### 5 – Réalisation du Centre Technique Municipal : Lancement du Marché à Procédure Adaptée

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal, en remplacement des actuels locaux Avenue Général De Gaulle, inadaptés pour **assurer les missions de service public.**

Elle indique que les services techniques ont des compétences multiples ; ils regroupent l'ensemble des activités et des moyens liés au patrimoine communal et à la vie locale. Leurs missions sont essentiellement l'entretien et la maintenance des biens publics et privés de la collectivité, la mise en place de la logistique liée aux manifestations, et l'assistance aux réalisations techniques.

Le Centre Technique Municipal est un service composé de treize agents répartis principalement en trois services : bâtiments et logistique, voirie et propreté urbaine, espaces verts.

Le nouveau Centre sera implanté Avenue Edmond Grasset. Ce projet répondra à un cahier des charges défini en fonction des besoins de l'équipe technique et des missions qui lui sont confiées, avec une organisation plus rationnelle et cohérente en termes d'espaces et de fonctionnalité.

Pour réaliser le projet, le Cabinet **Luc LEFEBVRE** à La Rochelle, a été missionné en juillet 2013 en qualité de Maître d'œuvre. L'enveloppe totale du projet a été arrêtée à 850.000 € H.T., le coût estimatif des travaux s'élève à 780.000 € H.T., les crédits ont été inscrits au Budget Principal 2014 (en partie report 2013), la durée de l'opération serait de sept mois plus un mois de préparation.

Le projet se décompose ainsi :

- ✚ Bâtiment « Bureaux » implanté à l'entrée du site, permettant une vision immédiate des accès au centre technique avec une exposition plein Sud d'où une excellente inertie thermique pour l'hiver.
- ✚ Bâtiment « ateliers » immédiatement accolé aux bureaux, et également exposé au Sud, en communication directe intérieure avec les Bureaux.
- ✚ Auvents « véhicules et matériel », exposés au Nord, ne nécessitant pas de traitement thermique particulier ; jouant cependant un rôle de « tampon » thermique pour les Ateliers et les Bureaux.
- ✚ Bâtiment « stockages divers » situé face aux cases de matériaux, et fermant le site ;

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** la programmation de l'opération et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- **LANCE** la procédure de consultation dans la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA)
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché public et d'éventuels avenants (dans l'enveloppe de crédits inscrits)

POUR : 22

ABSTENTION : 1

#### 6 – Littoral : Etudes au titre du Programme d'Actions de Préventions contre les Inondations (PAPI)

Madame le Maire rappelle que les ouvrages de protection du littoral à la pointe du Chay ont été fortement endommagés sous les effets de la tempête Xynthia le 28 Février 2010. Des premiers travaux d'urgence ont été réalisés immédiatement afin de combler les brèches et de sécuriser les digues.

Il est donc indispensable que des mesures de prévention et de protection de la population soient mises en œuvre pour éviter que se reproduisent de telles conséquences suite à ces événements climatiques exceptionnels. En conséquence, une mission « littoral » pilotée par le conseil général a été créée pour mener une réflexion sur un projet général de protection contre la submersion.

C'est pourquoi, dans le cadre du Plan de Submersions Rapides PSR (niveau 3) un programme de confortement et de réhaussement des systèmes de défenses contre la mer est prévu sur le département de la Charente-Maritime. A ce titre, des crédits ont été votés par le Conseil Général pour la mise en œuvre de ce plan « digues » départemental.

Madame le Maire rappelle que le projet de travaux relatifs à la protection contre la submersion des communes d'Aytré et d'Angoulins est estimé à 5 880 000 € H.T. Ces travaux s'inscrivent dans le Programme d'Actions de Préventions des Inondations PAPI « Agglomération Rochelaise », dossier recensant l'ensemble des actions relatives aux huit Communes ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires à la pérennisation des dispositifs de protection, avec un avis favorable de la Commission Mixte Inondation du 19 Décembre 2012,

En conséquence, le conseil municipal a validé lors de sa séance du 25 Mars 2013 la convention/cadre entre les partenaires financiers du PAPI à savoir l'Etat, le Département Charente-Maritime, la Région Poitou-Charentes, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les communes littorales du PAPI, document qui reprend le contenu du programme, sa durée, les maîtrises d'ouvrages, les modalités de financement et les clés de répartition des dépenses prévisionnelles.

Madame le Maire précise que la participation prévisionnelle de la Commune a été arrêtée à 9.578 € H.T. pour les opérations de l'Axe 1 à 6 du PAPI (Actions de Prévention) et à 458.640 € H.T. pour les opérations de l'axe 7 « Travaux-Ouvrages de protection », incluant ainsi le projet relatif à la protection sur le secteur Aytré Angoulins

Un débat s'instaure. Monsieur Raymond **NORMAND** souhaite connaître les dates de programmation des travaux. Madame le Maire informe qu'une réunion est prévue le 28 Février au Conseil Général.

Elle indique qu'il est nécessaire pour le Conseil Général en sa qualité de maitre d'ouvrage d'engager dès à présent les phases d'études nécessaires au démarrage des travaux envisagés en 2015. Le montant des études s'élèverait à 346 000 € H.T. avec une participation de 7.8 % soit un total de 26 988 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

✚	Département	20 %	
✚	Etat	40%	
✚	Région	20%	
✚	Communes concernées	20 %	(Aytré 12.2% et Angoulins 7.8 %)

- **VALIDE** la participation de la commune d'Angoulins sur mer soit 26 988 € correspondant à 7.8 % d'un montant global d'études de 346 000 € H.T .
- **AUTORISE** le Conseil Général en sa qualité de maitre d'ouvrage, à lancer les études avant toute participation de la commune
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire à signer l'ensemble des documents dans cette affaire

POUR : 22

ABSTENTION : 1

#### **IV – ENFANCE-JEUNESSE**

##### 7 – Halte-garderie : Convention fourniture des repas *Enfants*

Madame Hélène **PIGEONNIER**, *Adjoint chargé de la Vie scolaire, Enfance, Jeunesse*, rappelle le partenariat au titre de la politique éducative locale, mené depuis plusieurs années avec l'association Angoul'Loisirs. Elle indique que l'association rencontre des difficultés dans l'équilibre financier de l'activité halte-garderie, cette structure accueille douze enfants de 0 à 3 ans, essentiellement d'Angoulins, hors mercredi et vacances scolaires.

Dans ce cadre, elle présente la demande de l'association, sollicitant une prise en charge des repas enfants par la collectivité, 2 jours par semaine, compte tenu de la nouvelle réglementation en matière de participation de la CNAF. Le service de la restauration scolaire pourrait ainsi préparer les repas pour les enfants, le mardi et le vendredi avec un système de liaison chaude. La composition des menus pour les petits serait la même, seul le grammage changerait, la prise de repas se ferait dans les locaux du centre de loisirs.

Cette organisation sera formalisée par un avenant à la convention pluri annuelle d'objectifs signée entre la commune et l'association en janvier 2012.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée. Madame le Maire communique la pétition qu'elle a reçue à ce sujet. Monsieur Raymond **NORMAND** souhaite obtenir des éléments sur les comptes de l'association.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **STATUE** sur la prise en charge des repas enfants
- **ENTERINE** les termes de l'avenant à la convention entre la Collectivité et l'Association,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention

POUR : 22

ABSTENTION : 1

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire précise que l'élection du Maire et des Adjointes aura lieu le Samedi 5 Avril à 11 H, Salle Europe.

Madame le Maire signale que les logements sociaux, rue Pasteur, seront livrés la première partie le 3 Mars et la seconde le 15 avril prochains par la Société VILOGIA.

Elle rappelle les dates des élections municipales et invite les Conseillers Municipaux à se mobiliser pour les deux scrutins de vote.

Monsieur Jean-Marie **ALQUIER**, *Adjoint chargé de la Culture*, annonce que la soirée « Nuit romane » a été confirmée par la Région le 8 Août prochain.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance a été levée à vingt heures trente.

### **Dernières Décisions 2013**

<b>N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de dépôt en Préfecture</b>
D 29/2013	23/09/2013	Décision relative aux conventions de location du Centre Aquatique- année scolaire 2013/2014	23/09/2013
D 30/2013	04/10/2013	Décision relative à l'attribution des marchés de travaux de Restauration et mise en sécurité de la Rocaille de la Gloriette	07/10/2013
D 31/2013	04/10/2013	Décision relative à l'attribution du Marché de Maitrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal	07/10/2013
D 32/2013	15/10/2013	Décision relative à la convention de location du bassin du Centre Aquatique - année scolaire 2013/2014- Elèves de 6e du Collège A. MALRAUX	15/10/2013
D 33/2013	16/10/2013	Décision relative à la mission de conseils et de suivi des travaux de remplacement de la machine à laver du restaurant scolaire	24/10/2013
D 34/2013	12/11/2013	Décision relative à l'attribution du marché d'Entretien des Espaces verts secteur " La Pointe du Chay" avec options	13/11/2013
D 35/2013	06/12/2013	Décision relative à la reprise de concessions cimetièrre	20/12/2013
D 36/2013	09/12/2013	Décision relative à l'attribution du marché d'Aménagement de la Médiathèque de l'Estran	12/12/2013

### Premières Décisions 2014

<b>N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de dépôt en Préfecture</b>
D 01/2014	06/01/2014	Décision relative à la procédure de reprise de concession cimetièrè : BIAY	09/01/2014
D 02/2014	31/01/2014	Décision relative aux modalités de remboursement des travaux de reprise de l'éclairage public- après effacement de Réseaux- Rue des Coquilles, de la Mer et des Combattants d'AFN	05/02/2014
D 03/2014	21/02/2014	Décision relative à l'attribution de la tranche conditionnelle- M.O. Construction d'un Centre Technique Municipal -	21/02/2014

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée vingt heures trente.

Marie-Claude BRIDONNEAU	Maire	
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint	
Hélène PIGEONNIER	Adjoint	
Michel ARNOULT	Adjoint	
Jean--Claude TISSERAND	Adjoint	
Bérangère GILLE	Adjoint	
Jean-Pierre SORIEUL	Adjoint	
Jean-Marie ALQUIER	Adjoint	
Claude BABOUT	Conseiller Municipal	
Jacqueline FUMOLEAU	Conseillère Municipale	
René-Claude ROY	Conseiller Municipal	
Michelle POTVIN	Conseillère Municipale	
Michèle GARNIER	Conseillère Municipale	
Alain MELET	Conseiller Municipal	
Francis HUBERT	Conseiller Municipal	
Pierre OURY	Conseiller Municipal	
Raymond NORMAND	Conseiller Municipal	
Anne-Marie BELLARBRE	Conseillère Municipale	
Florence LLOBELL	Conseillère Municipale	
Audrey LEING	Conseillère Municipale	